## COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### **BAZOIS LOIRE MORVAN**

11 Place Lafayette 58290 Moulins-Engilbert

# EXTRAIT N° 2017 - 249 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de
Conseillers :
en
exercice 67
présents 59
Votants 64

Dont 5 procurations

OBJET :

COMPETENCE :

MAISON DES

SERVICES AU

PUBLIC

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en SousPréfecture le : AS 1041 2018

Publié ou notifié le : AS 1041 2018

L'an deux mille dix sept

le: Mardi 19 Décembre à 19 H 00

le Conseil Communautaire

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culture De Cercy La Tour sous la Présidence de Mme Dominique JOYEUX.

Date de convocation: 13 Décembre 2017

PRÉSENTS : MM.

#### Etaient présents :

• Achun : Dominique JOYEUX

• Alluy : Patrice BONNET

• Aunay-en-Bazois : Patrick CHAUSSAT supplée

Daniel BAUDIER

• Avrée : Georges CHATEAU

• Biches : Jean-Philippe PANIER

• Brinay : Pierre TISSIER-MARLOT

• Cercy-la-Tour : Sébastien DESCREAUX, Emmanuel

BERNARD, Caroline MARCEAU, Marie-Laure PARMENTIER,

Michel MULOT, Alain REININGER,

• Charrin : Serge CAILLOT, Hervé GARÇON

• Chatillon-en-Bazois : Michèle DARDANT,

Marie-Josèphe ALEXANDRE

• Chiddes : Bernadette VOILLIOT

• Chougny : Thierry LAPORTE

• Dun-sur-Grandry : Christiane MAURY-JOSSERAND

• Fléty : Henri MARCEL

• Fours : Georges PEREIRA, David BONGARD

• Isenay : Philippe LAFAYE

• La Nocle-Maulaix : Michel HARASSE

• Lanty : Annick BERTRAND

• Limanton : Pierre PÉRÉ

Luzy: Jocelyne GUERIN, Jacques CHARMONT,
 Françoise DUBUC, Jean-Claude DESRAYAUD, Michèle

ANDRIOT, Gilles GONIN

• Maux : Eric THOMAS

• Millay : Christian POUCHELET

Montambert : Marie-Christine ROY

• Montapas : Michel BERTIN

Montaron : Patrick BERTIN

- Mont-et-Marré : Sylvain BONNODOT supplée Gérard PERCEAU
- Montigny sur Canne : Pierre REVENIAUD
- Moulins-Engilbert : Frédéric MONET, Ginette DOMART, Serge DUCREUZOT, Jacques PERRAUDIN
- Poil : Christian COURAULT
- Préporché : René DUVERNOY
- Rémilly : Jean-Paul MARGERIN
- Saint-Hilaire-Fontaine : Claude ROYÉ
- Saint Honoré les Bains : François GRANDJEAN,
  Didier BOURLON
- Saint-Seine : Serge SAUVAGET
- Savigny-Poil-Fol : Bernard LEBLANC
- Sémelay : Guy LAFFAYE
- Sermages : Dominique STRIESKA
- Tamnay en Bazois : Christian SIMONET
- Tazilly : Pascal GUERIN
- Ternant : Alain BARBEY supplée Olivier FOREST
- Tintury : Micheline PRADALIER
- Vandenesse : Bernard LAGOUTTE
- Villapourçon : Jean-Claude LAMBERT supplée Guy CLOIX

#### Pouvoirs :

- Mme Nathalie MICHON à Mme Bernadette VOILLIOT.
- M. Jean-Jacques LAMALLE à Mme Didier BOURLON.
- M. Pierre BROSSARD à M. Serge DUCREUZOT.
- M. Thierry DESCOURS à M. Gilles GONIN.
- M. Michel MARIE à Mme Michèle DARDANT.

#### COMPETENCE : MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

Madame la Présidente explique que les Maisons de Services Au Public sont actuellement gérées par les 4 Centres sociaux du territoire. La gestion des MSAP ne sera pas directement impactée par le transfert de compétence puisque des conventions seront alors mises en place pour que la Communauté de communes délègue la gestion des MSAP aux Centres sociaux.

La compétence Maisons des services au public sera rédigée de la manière suivante :

« Création et gestion de Maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. »

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-P-1585 en date du 17 novembre 2016, portant fusion des Communautés du Bazois, d'Entre Loire et Morvan, du Sud Morvan, des Portes Sud du Morvan, au 1er janvier 2017;

Vu l'article 100 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République dite « loi NOTRe », relatif à la création des Maisons de services au public,

Vu l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant que les Maisons de services au public ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics,

Considérant qu'à la suite de la loi NOTRe, la compétence en matière de Maisons de services au public figure au titre des compétences optionnelles pouvant être transférées à une communauté de communes,

#### Après avoir délibéré, le conseil communautaire:

- approuve le transfert de compétence telle que rédigé ci-dessus
- approuve la délégation de la compétence aux Centres sociaux du territoire par conventionnement ;
- autorise Madame la Présidente à signer les conventions relatives aux MSAP.

Voix pour 52, abstention 11, contre 1

CCBLM 11 Pl. Lafayette 58290 Moulins-Engilbert

Pour copie certifiée conforme, Fait à Moulins-Engilbert, le 19 Décembre 2017

La Présidente de la CCBLM, Dominique JOYEUX.

### Accusé de réception

Nom de l'entité publique	CC BAZOIS LOIRE MORVAN
Numéro de l'acte	2017-249
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.10 - Divers
Objet de l'acte	COMPETENCE : MAISON DES SERVICES AU PUBLIC
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-200067882-20171219-2017-249-DE
Date de transmission de l'acte	15/01/2018
Date de réception de l'accuse de réception	15/01/2018